

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 83 (1956)
Heft: 1

Artikel: Bonivard nous parle des anguilles...
Autor: Bossard, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bonivard nous parle des anguilles...

par Maurice BOSSARD

François Bonivard, dont la captivité au château de Chillon de 1530 à 1536 est connue de tous, nous a laissé une œuvre considérable et encore fort mal connue. Doué d'une intelligence très vive, d'un esprit critique et satirique, Bonivard s'intéressa à tout, comme il convient à un humaniste : il fit de l'histoire, de la philosophie et composa même des grammaires et des dictionnaires. Cette intense vie de l'esprit ne l'empêchait pas d'aimer la bonne chère et cela, semble-t-il, jusque dans sa vieillesse ; aussi est-ce avec la précision de l'historien et le plaisir du gastronome qu'il nous énumère les bons crus qu'on pouvait déguster à Genève de son temps, ainsi que les poissons de choix qui se pêchaient alors dans le Léman.

Une chose, pourtant, l'étonne et aussi, semble-t-il, l'afflige : l'absence d'anguilles dans notre lac. En 1529, il écrit déjà : « C'est un grand cas que, en nostre lac de Genesve, n'en vient point. »

Vingt-cinq ans plus tard, rédigeant l'une des nombreuses versions de ses Chroniques de Genève, il dit : « Une merveille (chose étonnante) y a que l'on n'i (dans le Léman) treuve point d'anguilles et est appreuvé que anguille ne peut vivre de l'eau du lac, quant bien elle en seroit separée. »

En 1563, dans un manuscrit conservé aux Archives d'Etat de Turin, où il nous livre une version plus détaillée de ses Chroniques, il redit la même chose et se risque à nous donner une explication qui, certes aujourd'hui,, nous fait sourire : « Y ha que le lac est impatient d'anguilles, de moustelles (lottes) et autres poissonz sans escaille et croy que les Juifz, qui ont demeuré longtemps à Genève, pource qu'ilz leur estoient deffenduz par Moyse, l'ont aussy là maudit et interdit. Voire ha esté espreuvé que d'anguilles, que l'on approit du lac d'Yverdun, que a l'entrant de la porte estoient encore vifves, moururent quant on les passa par sus le pont du Rosne. »

Dans la marge de gauche, en face du texte commençant par « ha esté espreuvé... », un homme qui dut vivre très peu de temps après Bonivard a écrit : « Cecy est fabuleux et là quelqu'un fait acroire à l'autheur la gaudisserie (blague). » Dans la marge de droite, le même personnage nous raconte un fait très précis concernant les anguilles du Léman : « L'an 1562, se prit une anguille vifve au lac près du chasteau de l'Isle (à Genève) qui fut gardee vifve quelques jours en la fontaine qui est devant le logys de la Croix blanche au dict lieu, et estant monstree aux passantz la merveille pource qu'il ne s'en trouve point au lac, et si fut pesché au mesme lieu, mais il ne s'y en trouva plus. »

Examinons maintenant la valeur des diverses affirmations de Bonivard, ainsi que les renseignements fournis par son annotateur bénévole et anonyme. Pour cela, ouvrons le tome III du bel ouvrage de Forel, intitulé *Le Léman*. Le savant naturaliste vaudois y parle en détail des anguilles et nous cite nombre de textes historiques et scientifiques. Tous viennent corroborer l'affirmation de Bonivard : absence ou, du moins, extrême rareté de l'anguille dans les eaux du Léman. A ce propos, Forel déplore

l'absence de témoignages précis chez ceux qui disent que l'on en prend une de temps en temps ; nul doute que le récit très circonstancié de la prise de celle de 1562 lui eût fait plaisir.

Nulle part, Forel ne fait mention de la malédiction légendaire lancée par les Juifs contre les anguilles du Léman. En revanche, il nous rapporte une autre légende courante aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles : l'évêque de Lausanne, Guillaume de Champvent (1274-1302), blessé par des anguilles, aurait maudit ce poisson et l'aurait à jamais expulsé du lac Léman. Il semble bien que Bonivard n'a pas eu connaissance de cette légende qui avait pourtant cours de son temps et qui n'est pas si différente, dans son essence, de celle qu'il nous donne.

En terminant, disons quelques mots pour expliquer la rareté des anguilles dans le Léman. Ce poisson ne peut se reproduire qu'en mer et même plus spécialement que dans la mer des Sargasses. Pour qu'un lac puisse en posséder naturellement, il faut donc qu'il communique facilement avec la mer. Or, il y a la perte du Rhône, à Bellegarde,

qui empêche les jeunes anguilles de remonter jusqu'au Léman, à moins de crues tout à fait exceptionnelles ; la présence sporadique et exceptionnelle d'une ou deux anguilles peut s'expliquer ainsi. Pourtant, il paraît plus vraisemblable que ces quelques rares spécimens aient passé du lac de Neuchâtel au Léman par le canal de Pompaples et, plus tard, par celui d'Entreroches. En tout cas, c'est par cette voie que la lotte entra dans notre lac, à la fin du XVII^e siècle ; ce qui, entre parenthèses, vient confirmer Bonivard qui notait l'absence des « moustelles » à Genève à son époque. Aujourd'hui, si l'on rencontre plus fréquemment des anguilles dans le bassin lémanique, cela est dû à une importation artificielle ou accidentelle, comme le dit Forel, qui montre comment des anguilles, importées dans l'étang de la tuilerie de Fornex, passèrent au lac où l'on en prit une vingtaine de 1866 à 1875. Voilà qui prouve que l'eau du Léman ne tue pas impitoyablement les anguilles, comme le croyait le brave Bonivard et beaucoup de ses contemporains.

Règle... de trois !

La vie d'un homme est déterminée par trois femmes : celle qui, embryon, le porte : celle qui, jeune homme, le transporte, et celle qui, vieillard, le supporte !

**Le printemps fleuri
sourit à tous, les 28 et 29 avril, à**

CHAMPLAN

On y chante - On y rit - On y danse - On applaudit le théâtre populaire

Cars depuis Sion

**C'est la 3^e Journée
valaisanne des Patois**